

BStGer BB.2009.6 vom 27. April 2009

Bundesstrafgericht, 2009-04-27, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bstger_BB.2009.6

FR: TPF BB.2009.6 du 27 avril 2009

IT: TPF BB.2009.6 del 27 aprile 2009

Regeste

Séquestre (art. 65 PPF)

Erwägungen

E. 1

A la suite du retrait de la plainte, la procédure est rayée du rôle.

E. 2

Un émolument de Fr. 200.-- est mis à la charge du plaignant.

Bellinzone, le 27 avril 2009

Au nom de la Ire Cour des plaintes du Tribunal pénal fédéral

Le président:

La greffière:

Distribution

- Me Marc Bonnant, avocat - Ministère public de la Confédération

Indication des voies de recours Dans les 30 jours qui suivent leur notification, les arrêts de la Ire Cour des plaintes relatifs aux mesures de contrainte sont sujets à recours devant le Tribunal fédéral (art. 79 et 100 al. 1 de la loi fédérale du 17 juin 2005 sur le Tribunal fédéral; LTF). La procédure est réglée par les art. 90 ss LTF. Le recours ne suspend l'exécution de l'arrêt attaqué que si le juge instructeur l'ordonne (art. 103 LTF).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.